

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
6 juillet 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

OBJET :  
08. SDIS.  
CONVENTION  
SÉCURISATION  
INTERVENTION DES  
SAPEURS POMPIERS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210712-16072021-59660-35



L'an deux mil-vingt-et-un, le douze JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BEURAERT Martine – M. VERMEESCH Olivier – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de leurs interventions, les sapeurs-pompiers sont victimes d'agressions. En 2020, 198 d'entre eux ont été agressés dans le Nord, contre 241 en 2019 et 234 en 2018.

Afin d'améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers lors d'intervention sur la commune, le SDIS propose d'associer les agents de la police municipale lorsque la situation le nécessite.

De ce fait, une proposition de convention a été élaborée par le SDIS et est proposée en annexe de la délibération.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité, autorise la signature par le Maire ou son représentant, de la convention y afférente, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.